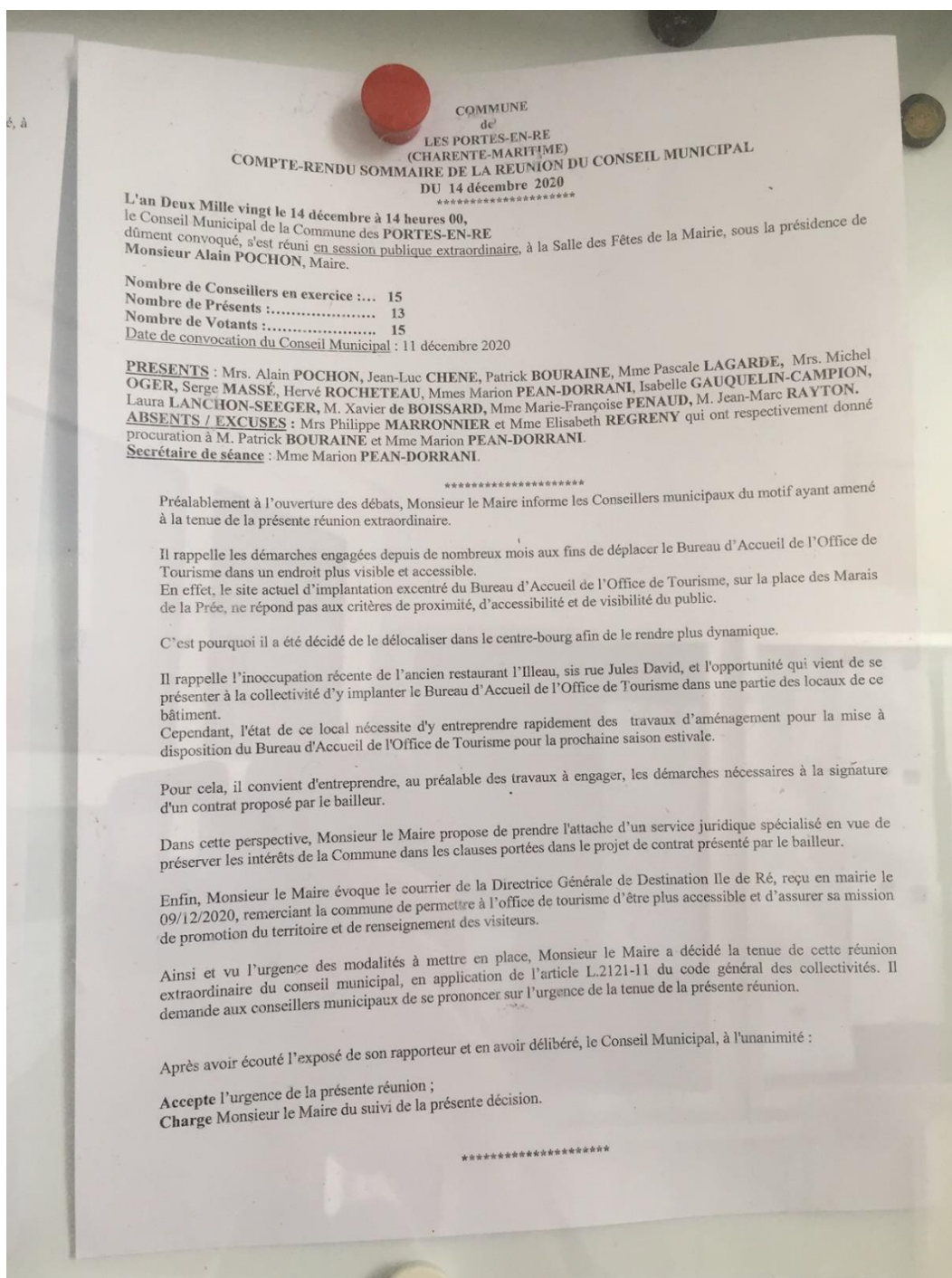




Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES-PORTES-EN-RE LE 14 DECEMBRE 2020



I - Bail pour l'installation du Bureau d'Accueil de l'Office de Tourisme rue Jules David – Autorisation au Maire pour la consultation d'un service juridique

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-108 du 20/11/2020 par laquelle le conseil municipal a émis un accord de principe dans la perspective du déplacement dans le centre-bourg du Bureau d'Accueil de l'Office de Tourisme actuellement situé Place des Marais de la Prée.

Il explique que dans le cadre de ses missions de promotion du territoire et de renseignement des visiteurs, ce site, en centre-bourg, donnera une meilleure vitrine au Bureau d'Accueil, par sa proximité, son accessibilité et sa visibilité du public.

Il rappelle l'inoccupation récente du bâtiment de l'ancien restaurant l'Illeau sis rue Jules David, dont une partie serait mise à la disposition de la commune par le propriétaire, selon contrat, pour l'hébergement du Bureau d'Accueil de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire évoque l'état d'avancement du dossier et les différents échanges avec le propriétaire, et précise que préalablement aux travaux d'aménagement à engager, il convient d'entreprendre les démarches nécessaires à la signature d'un contrat proposé par le bailleur.

C'est pourquoi, il sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de consulter un service juridique spécialisé en vue de préserver les intérêts de la commune dans les clauses portées dans projet de contrat présenté par le bailleur.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur, à l'unanimité,

- Approuve ce qui précède ;
- Autorise Monsieur le Maire à consulter un service juridique spécialisé en vue de préserver les intérêts de la commune dans les clauses portées dans le contrat présenté par le bailleur, dans le cadre de la mise à disposition d'un local à la commune pour l'hébergement du Bureau d'Accueil de l'Office de Tourisme,
- Charge Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Une discussion générale s'engage sur le bail.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,
Le 17 décembre 2020
LE MAIRE,
Alain POCHON.

